

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 20 septembre 2017 portant désignation des  
membres des groupes de travail chargés de l'élaboration  
des épreuves externes certificatives communes au terme  
de la troisième étape du continuum pédagogique pour les  
années 2017-2018 et 2018-2019**

**A.Gt 19-12-2018**

**M.B. 21-01-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment les articles 36/3 et 36/4 du titre III/1;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2017 portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves externes certificatives communes au terme de la troisième étape du continuum pédagogique pour les années 2017-2018 et 2018-2019;

Considérant la proposition des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné en ce qu'elle concerne la composition du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en mathématique organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique;

Sur la proposition de la Ministre de l'Éducation;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2017 portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves externes certificatives communes au terme de la troisième étape du continuum pédagogique pour les années 2017-2018 et 2018-2019, au point 3<sup>o</sup>, a), les termes « René SCREVE » sont remplacés par « Nicola PÉTOLILLO ».

**Article 2.** - La Ministre de l'Éducation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Moniteur belge.

---

Bruxelles, le 19 décembre 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS